

Renseignements
Brigitte Bidaud
bbidaud@gmouv.org.



La dotation

Ces dix lauréats recevront un chèque compris entre 600 et 1 000 €.

Parmi ces lauréats, l'un d'entre eux recevra le prix *Coup de Cœur* doté de 500 € supplémentaires.

La dotation ne sera pas attribuée pour de l'investissement (rénovation de locaux, achat de véhicules).

La remise des prix

Les prix seront annoncés lors des Journées nationales de 2021.

Le calendrier

Les dossiers devront parvenir à la Fédération nationale avant le **vendredi 15 janvier 2021** :

- par courriel de préférence : actions@gmouv.org
- par la Poste :

Généralions Mouvement
Fédération nationale
19 rue de Paris – CS 50070
93013 Bobigny

RÈGLEMENT ASSOCIATIONS LOCALES ET CLUBS

Généralions Actions : lutte contre l'isolement, lien social et solidarité 2021

Le concours *Généralions Actions* prime des actions ou des projets dont les objectifs sont de renforcer l'attention et la bienveillance portées aux autres, de lutter contre l'isolement, de créer des liens, notamment avec les plus jeunes et les plus isolés, dans une dynamique d'animation du territoire.

Ces actions doivent s'inscrire dans la durée tout au long de l'année et peuvent se décliner dans différents domaines :

- culture
- activité physique
- prévention santé
- accès aux services
- nouvelles technologies
- autres

www.generations-mouvement.org

En partenariat avec



L'essentiel & plus encore



Qui peut concourir ?

Toute association locale ou club, affiliés à Généralions Mouvement, quel que soit le nombre d'adhérents et le nombre d'habitants de la commune.

Les Fédérations départementales ne peuvent pas participer à ce concours. Les clubs présenteront leur dossier à leur Fédération départementale qui organisera, le cas échéant, une présélection.

Chaque Fédération départementale établit son calendrier afin de pouvoir transmettre les dossiers retenus par elle à la Fédération nationale avant le 15 janvier 2021.

Les critères pris en compte par le jury

- actions innovantes et dynamiques en direction des personnes âgées, des seniors mais aussi des plus jeunes
- action créant une véritable dynamique dans les territoires
- actions faisant l'objet d'une durée dans le temps
 - actions ayant des perspectives de développement justifiant l'attribution d'un prix
 - actions reproductibles.

Les actions de solidarité suscitées lors de la crise sanitaire, notamment envers les plus isolés, et qui connaissent des prolongements ou font l'objet de projet seront particulièrement analysées par le jury.

La composition du jury

- deux administrateurs de la Fédération nationale
- un administrateur de l'IFRA
- un représentant de la MSA
- une personnalité extérieure issue du monde du social et/ou de la gérontologie

La communication

- presse
- article dans *Tambour battant*
- bulletins départementaux
- site internet de la Fédérations nationale et des Fédérations départementales
- BIMSA (Bulletin d'Information de la MSA) .

Le nombre de lauréats

Dix lauréats seront récompensés, le jury se réservant le droit d'attribuer moins de prix en fonction des dossiers reçus.